

**2^e assemblée publique de l'exercice 2009-2010 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
18 juin 2009, à 19 h 00**

Procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée publique de l'exercice 2009-2010 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 18 juin 2009, à 19 h 00, à la MRC de Mékinac.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Siège, Main-d'oeuvre
M ^{me} France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M ^{me} Danielle Bolduc	Siège, Éducation
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Michel Dupont	Siège, Développement social
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Robert Lalonde	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M ^{me} Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Sébastien Duchesne	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville
M. Éric Lord	Siège, Qualité de vie

ABSENCES :

M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Éva Ottawa	Grand chef, Conseil de la Nation Atikamekw

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Isabelle Bordeleau	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Guy Dampousse	Observateur, Économie
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
M. Denis Hébert	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M^{me} France Beaulieu, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M^{me} France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/09-10-02-015

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2009
- 3.0 Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2008-2009
- 4.0 Dépôt du rapport annuel 2008-2009
- 5.0 Modification aux règlements de régie interne
 - 5.1 Élection d'un membre au comité exécutif

- 6.0 CRRNT
 - 6.1 Adoption du Plan d'action 2009-2010
 - 6.2 Biomasse forestière – recommandation au ministre
- 7.0 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II
 - 7.1 Priorisation des projets régionaux
 - 7.2 Résolution relative au comité de travail sur la répartition régionale du budget
- 8.0 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)
 - 8.1 Répartition des surplus accumulés
- 9.0 Plan directeur des sentiers récréatifs de la Mauricie – Volet "activités motorisées"
- 10.0 Transport collectif
- 11.0 TGV Net
- 12.0 Fonds de développement régional
 - 12.1 Bilan
 - 12.2 Projets
 - 12.2.1 Intégration et maintien en emploi des personnes handicapées (2009-2012) (AA-138-09)
 - 12.2.2 Centre interrégional de veille sectorielle du meuble (AA-133-09)
 - 12.2.3 Produits forestiers non ligneux (AA-134-09)
 - 12.2.4 Développement du nautisme rivière Saint-Maurice (AA-141-09)
 - 12.2.5 GP3R 2009 – Étude de marché (AA-142-09)
 - 12.2.6 Classique de canots 2009- Étude de marché (AA-143-09)
 - 12.2.7 Jeux du Québec Shawinigan – Été 2012 (AA-144-09)
 - 12.2.8 Entente de partenariat en tourisme – Contribution supplémentaire (ES-022-09)
 - 12.2.9 Musée du bûcheron – Redressement 2009 (AA-145-09)
- 13.0 Points d'information
 - 13.1 Lutte à la pauvreté
 - 13.2 Programme Démarcheur - Bois
- 14.0 Liste des comptes
- 15.0 Varia
- 16.0 Questions du public
- 17.0 Date de la prochaine rencontre
- 18.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Pierre Bouchard, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 6.3 Mandat au comité exécutif pour le 2^e appel de projets de valorisation de la biomasse
- 15.1 Téléphonie cellulaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-016

2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2009

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Elzéar Lepage, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 23 avril 2009, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-017 3.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2008-2009

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Lord, appuyé par M^{me} Danielle Bolduc, d'adopter les états financiers vérifiés au 31 mars 2009 par la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-018 4.0 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2008-2009

La direction générale dépose le rapport annuel 2008-2009.

CA/09-10-02-019 5.0 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE

Lors de sa dernière rencontre, le comité exécutif souhaitait qu'une discussion soit faite au conseil d'administration concernant la modification aux règlements généraux. Après discussion, IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Lucien Mongrain, de modifier les articles no 13.1, 13.7, 14.1, 14.4, 17.1 et 19.2, qui se lisent dorénavant comme suit :

13.1 Caractère public des assemblées

Les assemblées du conseil étant publiques, un avis doit paraître, informant des coordonnées de ces assemblées.

13.7 Assemblée spéciales

De sa propre autorité, ou à la demande d'un minimum de six (6) membres du conseil d'administration, le président peut convoquer des assemblées spéciales. Dans un tel cas, un avis public doit paraître, informant des coordonnées de ces assemblées.

Lors de telles assemblées, le conseil ne peut traiter que des sujets mentionnés dans l'avis de convocation à moins que tous les membres soient présents et décident unanimement de révoquer cette règle, aux seules fins de cette assemblée.

Toutes les autres règles qui prévalent lors des assemblées régulières s'appliquent lors des assemblées spéciales.

14.1 Composition

Le comité exécutif de la CRÉ est constitué des cinq (5) officiers et de deux (2) autres administrateurs choisis parmi et par les membres du conseil d'administration, qui sera sensible à une juste répartition de la représentation provenant des villes et MRC rurales

14.4 Mode d'élection

Les sept (7) membres du comité exécutif sont élus par le conseil d'administration, le président étant toutefois le seul membre élu nommément.

17.1 Désignation des officiers

Les officiers de la CRÉ sont le président, le 1^{er} vice-président, le 2^e vice-président, le secrétaire et le trésorier.

19.2 Direction générale

Elle peut donner son avis au conseil sur tout sujet soumis à son attention. Elle administre le budget voté par le conseil et fait régulièrement rapport au conseil sur la situation budgétaire de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 Élection d'un membre au comité exécutif

Suite à l'ajout d'un administrateur au comité exécutif, IL EST PROPOSÉ par M. Robert Lalonde, appuyé par M. Lucien Mongrain, de nommer M. Gérard Bruneau au comité exécutif de la CRÉ de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-020

6.0 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Adoption du Plan d'action 2009-2010

Le Plan d'action pour l'exercice 2009-2010 est déposé et commenté.

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Lord, appuyé par M. Michel Angers, d'adopter le Plan d'action de la CRRNT pour l'exercice 2009-2010, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Biomasse forestière – recommandation au ministre

Résolution relative aux recommandations de la CRÉ quant aux projets de valorisation de la biomasse forestière soumis dans les unités d'aménagement forestier (UAF) 042-51 et 043-52

Au mois de mars 2009, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie a lancé des appels de propositions concernant la biomasse forestière sur les unités d'aménagement forestier (UAF) 042-51 et 043-52. La quantité de biomasse forestière offerte dans ces UAF est respectivement de 178 000 et 150 000 tonnes métriques vertes (TMV), pour une quantité totale de biomasse forestière de 328 000 TMV. Les promoteurs de projets de valorisation de la biomasse forestière avaient jusqu'au 27 avril 2009 pour déposer leur proposition.

CONSIDÉRANT que la CRÉ bénéficie d'une délégation du programme gouvernemental relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune désire obtenir des recommandations de la CRÉ relatives au classement des projets pour chacune des UAF de la Mauricie, étant attendu que ce classement peut faire en sorte de donner certains privilèges aux promoteurs s'étant les mieux classés;

CONSIDÉRANT que cinq propositions de projets de valorisation de la biomasse forestière ont été déposées à la CRÉ pour les UAF 042-51 et 043-52 et que ces demandes en biomasse forestière représentent 490 700 tonnes métriques vertes (TMV);

CONSIDÉRANT que l'analyse et l'évaluation des projets ont été réalisées conformément à l'ensemble des documents relatifs audit programme et notamment au guide d'information à l'intention des promoteurs et aux critères d'évaluation des propositions;

CONSIDÉRANT que deux des cinq propositions ont été jugées non recevables par la CRÉ et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT que l'ensemble des propositions jugées recevables par la CRÉ et le MRNF présentent des demandes en biomasse forestière

avoisinant les quantités de biomasse forestière offertes dans les deux UAF en appel de propositions, soit 330 000 TMV;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Lucien Mongrain, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, en ordre de priorité, pour l'unité d'aménagement forestier (UAF) 042-51, les projets de (1) Construction Meskano inc. et Coopérative forestière du Haut-Saint-Maurice, (2) Coopérative forestière du Haut-Saint-Maurice, (3) Emballage Smurfit-Stone du Canada, et pour l'UAF 043-52, les projets de (1) Construction Meskano inc. et Coopérative forestière du Haut-Saint-Maurice, (2) Coopérative forestière du Haut-Saint-Maurice, et (3) Emballage Smurfit-Stone du Canada.

La CRÉ de la Mauricie demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de répondre rapidement aux promoteurs de projet de manière à ce que leurs travaux puissent commencer au courant de l'été. Des investissements de l'ordre de 30,3 millions de dollars et la création ou le maintien de plusieurs centaines d'emplois sont attendus dans ces projets de même qu'une diminution significative des gaz à effet de serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Mandat au comité exécutif pour le 2^e appel de projets de valorisation de la biomasse

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Lalonde, appuyé par M. Pierre Bouchard, que la priorisation des projets de ce 2^e appel soit confiée au comité exécutif de la CRÉ de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-021

7.0 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF) – VOLET II

7.1 Priorisation des projets régionaux

Priorisation des projets régionaux du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier -Volet II

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation au Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT que le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) a également été prolongé jusqu'au 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT qu'aucune somme supplémentaire n'a été octroyée pour le prolongement du PPR et que seulement les surplus accumulés au cours des trois dernières années peuvent être octroyés en aide financière aux promoteurs;

CONSIDÉRANT que les surplus accumulés sont de l'ordre de plus de 84 000 \$;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière au PPR, à chaque année, sont de plus de 540 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ont dirigé leurs demandes d'aide vers le volet régional du PMVRMF, étant donné le peu d'aide financière disponible au PPR;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2009-2010, dans le volet régional du PMVRMF, il y a un montant demandé de 515 882,55 \$ et que le budget est seulement de 227 889 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est actuellement en pourparler avec le gouvernement fédéral pour mettre en place un autre programme afin de remplacer le PPR;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Sébastien Duchesne, que la priorisation des projets régionaux présentés dans le cadre du Volet II soit reportée au début du mois de juillet et que le conseil d'administration autorise la tenue d'un comité exécutif spécial pour en faire la priorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Résolution relative au comité de travail sur la répartition régionale du budget

Répartition régionale du budget du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier -Volet II

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation au Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la répartition régionale 2009-2010 du budget du PMVRMF a été entérinée par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie lors de la séance du 26 février 2009;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2009, lors du conseil d'administration de la CRÉ, il a été résolu de mandater un comité de travail formé d'un élu et d'un permanent de chacun des six territoires ainsi que de l'agent responsable du dossier à la CRÉ de la Mauricie pour réactualiser la distribution de l'enveloppe régionale et les paramètres du PMVRMF - Volet II;

CONSIDÉRANT que le comité de travail a tenu sa première rencontre le 7 mai 2009;

CONSIDÉRANT la demande de l'Agglomération de La Tuque de bonifier son enveloppe budgétaire Volet II de 60 000 \$, et ce, afin d'assurer l'embauche d'une personne-ressource pour faire le suivi des projets sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le Programme n'a pas été confirmé au-delà de 2010;

CONSIDÉRANT la prolongation possible du Programme avec des bonifications au niveau des critères;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. André Nollet, d'attendre que les suites du Programme soient officiellement connues avant de présenter des recommandations au conseil d'administration de la CRÉ sur de nouveaux critères de répartition. Dans la nouvelle génération du Programme, s'il y a bonification de l'enveloppe régionale, avant de faire la répartition budgétaire un montant de 60 000 \$ sera réservé pour l'embauche d'une personne-ressource pour l'Agglomération de La Tuque. La CRÉ fera des démarches auprès des instances du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), afin de démontrer que la région est performante dans la gestion du Programme et qu'une bonification de l'enveloppe régionale serait conséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-022 **8.0 PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPR)**

8.1 Répartition des surplus accumulés

**Répartition des surplus accumulés du
Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts**

- CONSIDÉRANT que l'entente de délégation au Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010;
- CONSIDÉRANT que le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) a également été prolongé jusqu'au 31 mars 2010;
- CONSIDÉRANT qu'aucune somme supplémentaire n'a été octroyée pour le prolongement du PPR et que seulement les surplus accumulés au cours des trois dernières années peuvent être octroyés en aide financière aux promoteurs;
- CONSIDÉRANT que les surplus accumulés sont de l'ordre de plus de 84 000 \$;
- CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière au PPR, à chaque année, sont de plus de 540 000 \$ par année;
- CONSIDÉRANT que le PPR est avant tout un Programme en soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier et pour la vulgarisation et le transfert de connaissance;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est actuellement en pourparler avec le gouvernement fédéral pour mettre en place un autre programme afin de remplacer le PPR;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Elzéar Lepage, qu'étant donné le peu d'argent disponible dans le cadre du PPR pour l'année financière 2009-2010, la CRÉ ne procédera pas à l'appel public pour le dépôt de projets. Le surplus accumulé sera réparti à parts égales entre l'Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie et l'Association des pourvoiries de la Mauricie, et ce, sur présentation de leur projet respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-023 **9.0 PLAN DIRECTEUR DES SENTIERS RÉCRÉATIFS DE LA MAURICIE – VOLET ACTIVITÉS MOTORISÉES**

**Résolution relative au Plan directeur des sentiers récréatifs de la Mauricie
Volet « activités motorisées »**

- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a participé au processus d'élaboration de cet outil de planification;
- CONSIDÉRANT la fragilité du réseau de sentiers motorisés en Mauricie;
- CONSIDÉRANT que pour assurer la pérennité des sentiers et pour un développement harmonieux de ceux-ci un tel outil de planification est important pour la Mauricie;
- CONSIDÉRANT la popularité grandissante de la pratique du « Quad » en Mauricie et surtout sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur sera intégré dans les orientations du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Danielle Bolduc, appuyée par M. Elzéar Lepage, d'approuver le Plan directeur des sentiers récréatifs de la Mauricie – Volet « activités motorisées » du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-024 10.0 TRANSPORT COLLECTIF

Résolution relative au choix d'un scénario de mise en œuvre concernant l'étude sur transport collectif interterritorial

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie a entrepris, avec les membres de comité régional en transport collectif, une étude concernant le transport collectif interterritorial;

CONSIDÉRANT que la firme mandatée pour la réalisation de cette étude a proposé deux scénarios de mise en œuvre et qu'un seul doit être choisi;

CONSIDÉRANT que les membres du comité régional de transport collectif ont accepté le scénario numéro 1;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec souhaite que la CRÉ de la Mauricie reconnaisse le choix du comité régional;

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Lord, appuyé par M^{me} Lise Landry, que le scénario numéro 1 qui tient compte de dix dessertes, tel qu'il a été présenté lors de la deuxième séance du CA de la CRÉ de la Mauricie, soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-025 11.0 TGV NET

Résolution visant à appuyer TGV Net dans ses demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées »

CONSIDÉRANT que TGV Net a vu le jour grâce à l'apport financier majeur de la CRÉ de la Mauricie, des SADC et des CLD de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que TGV Net est un organisme à but non lucratif qui a comme principal mandat d'accélérer et d'étendre les services Internet à large bande dans les zones qui ne bénéficient pas d'un tel service (territoires orphelins);

CONSIDÉRANT que la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a lancé un tout nouveau programme financier : Communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière qui seront déposées par TGV Net devront être accompagnées d'un appui de la CRÉ de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, TGV Net a démontré sa crédibilité puisque l'organisme a été cité comme modèle innovant par le Groupe de travail sur les communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer TGV Net dans ses efforts visant à étendre la disponibilité de service Internet de qualité dans les communautés rurales et non desservies par les grands fournisseurs Internet privés;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir TGV Net, ou ses partenaires associés, dans ses demandes d'aide financière, et ce, pour les projets suivants :

LA TUQUE	SHAWINIGAN	MRC MÉKINAC
Parent	Saint-Gérard-des-Laurentides, Lac-des-Piles	Saint-Séverin
Lac Édouard	Saint-Jean-des-Piles, Lac-des-Piles	Lac Trottier
La Bostonnais	Saint-Jean-des-Piles, rang des Oliviers	Saint-Thècle
Lac Clair		Lac Castor, Hérouxville
Lac à Beauce		Hérouxville, chemins
		Notre-Dame-de-Montauban
		Trois-Rives, bord Saint-Maurice
		Saint-Adelphe
		Lac-aux-Sables
		Saint-Rock-de-Mékinac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-026

12.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

12.1 Bilan

En date du 18 juin, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 2 424 715 \$. Il y a un montant supplémentaire de 50 871 \$ à l'enveloppe initiale.

12.2 Projets

12.2.1 Intégration et maintien en emploi des personnes handicapées (2009-2012) (AA-138-09)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet «Intégration et maintien en emploi
des personnes handicapées (2009-2012)» (AA-138-09)**

Cette entente administrative vise le maintien et l'intégration en emploi des personnes handicapées. Pour ce faire, plusieurs actions seront entreprises grâce à une vaste collaboration d'une dizaine d'organismes. La mise en œuvre de cette entente administrative aura des répercussions positives sur la famille des personnes handicapées, sur la population en générale et les employeurs en abaissant les préjugés.

CONSIDÉRANT que dans le Plan quinquennal de développement régional (2005-2010) de la Mauricie retient, entre autres enjeux, le développement des ressources humaines comme moteur du développement économique, culturel et social;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a le mandat de mobiliser les différents acteurs régionaux autour d'un objectif commun et de faciliter la coordination des actions pour la période 2008-2013;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Pacte pour l'emploi, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a adopté, en 2008, la Stratégie nationale sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, laquelle vise à améliorer le niveau de vie des personnes handicapées et à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT qu'au niveau régional, cette entente administrative aura des retombées significatives sur l'employabilité des personnes ayant des incapacités;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 105 000\$, répartie sur les exercices 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.2 Centre interrégional de veille sectorielle du meuble (AA-133-09)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet «Centre interrégional de veille sectorielle du meuble»
(AA-133-09)**

Le Centre régional de veille du créneau de la transformation du bois d'apparence et de composites est issu de la démarche ACCORD. Au cours de cette démarche de planification stratégique, les industriels du créneau ont convenu que des activités de veille s'imposaient pour demeurer compétitifs dans un environnement économique mondial de plus en plus complexe.

Le projet consiste à permettre au Centre de veille d'élargir sa desserte aux industriels et organismes (CLD, SADC, Chaire du meuble...) des régions « associées » (Centre-du-Québec, Mauricie, Lanaudière), afin d'augmenter les occasions de maillage, d'optimiser l'utilisation de ses ressources et de consolider son financement.

Le soutien financier de la CRÉ est complémentaire à celui du MDEIE qui ne peut dépasser 70 % de la valeur totale d'un projet provenant du Fonds ACCORD, auquel s'ajoute la tarification pour services des entreprises participantes.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010, particulièrement pour sa capacité de support permettant aux entreprises du secteur du meuble de la Mauricie d'améliorer leurs capacités concurrentielles et de fournir des services adaptés à leur réalité d'affaires;

CONSIDÉRANT que le projet de Bulletin de veille et des services afférents de veille stratégique est l'un des outils clés des meilleures pratiques d'affaires pour le secteur du meuble;

CONSIDÉRANT que le projet propose de rendre accessibles aux entreprises du secteur du meuble, en concordance avec les travaux du Créneau ACCORD Meuble de la Mauricie, des mécanismes indispensables pour poursuivre un processus d'innovation capable de maintenir, consolider et développer les capacités de production des entreprises;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Lalonde, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 4 000 \$, pour la durée du projet de trois années, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.3 Produits forestiers non ligneux (AA-134-09)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Produits forestiers non ligneux» (AA-134-09)

Le projet est constitué de trois volets qui permettront de développer la phase de structuration dans la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) :

- Inventaire des ressources humaines de la Mauricie en matière de PFNL.
- Les exigences des plantes et leur potentiel économique dans la région.
- Les modes de mise en marché.

Les PFNL sont des produits ou des sous-produits, d'origine végétale indigène ou naturalisée, autres que la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. Les PFNL sont récoltés ou cultivés sous couvert forestier ou en champs, pourvu qu'ils proviennent des forêts ou des zones associées à la végétation arbustive ou arborée, tels que les friches, les sous-bois et les forêts naturelles et les plantations aménagées.

La contribution de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie est demandée à divers degrés pour des activités dans les trois volets pour un montant total de 14 737 \$ sur une valeur de projet à réaliser de 123 635 \$.

CONSIDÉRANT que le projet est pertinemment en lien avec le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 en contribuant à la diversification de l'économie forestière qui doit demeurer un de nos grands secteurs de développement dynamique et durable;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des particularités de son territoire en tant que région ressources, la Mauricie peut se positionner avantageusement parmi les chefs de file pour le développement des marchés des produits forestiers non ligneux, et ce, comme activité additionnelle à l'utilisation traditionnelle de la forêt;

CONSIDÉRANT que le projet propose de cadrer plus méthodiquement le développement des produits forestiers non ligneux sur le territoire de la Mauricie afin, notamment, de mieux associer l'offre et la demande pour ces produits, de mettre à profit l'expertise disponible et de faire la promotion de cette industrie aux potentiels et perspectives émergents;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser le projet, le promoteur a démontré sa capacité de réunir un large partenariat sur l'ensemble du territoire de la région qui devient garant de la pérennité de la démarche et qui favorisera la reconnaissance de cette industrie;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M^{me} Danielle Bolduc, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 14 737 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.4 Développement du nautisme rivière Saint-Maurice (AA-141-09)

M. André Nollet déclare son intérêt et se retire des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet «Développement du nautisme rivière Saint-Maurice »
(AA-141-09)

L'axe de développement touristique Nord-Sud de la Mauricie fait l'objet de projets importants. Après le support apporté pour le déploiement de la Route des Rivières, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie est maintenant invitée à contribuer à un projet visant à rendre la rivière Saint-Maurice encore plus accessible pour la pratique du nautisme en évaluant les possibilités bathymétriques de ce plan d'eau et en estimant la faisabilité économique de son ouverture à une pratique plus intensive pour le tronçon situé entre Shawinigan (Grand-Mère) et La Tuque.

Une des particularités de ce dossier est qu'il doit se travailler selon un phasage précis qui tient compte des obstacles naturels pouvant compromettre sa réalisation complète. Ainsi, devant l'impossibilité, après évaluation, d'assurer le passage sécuritaire de deux rapides névralgiques dès la phase 1 du projet, l'abandon devient la seule alternative.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement de la Mauricie 2005-2010 particulièrement pour sa capacité d'augmenter et de diversifier l'offre touristique et de permettre le développement et la consolidation de l'économie régionale dans un secteur, le tourisme, qui compte parmi les plus importants de notre portefeuille;

CONSIDÉRANT que le potentiel de la rivière Saint-Maurice demeure sous-estimé en terme d'utilisation à des fins de loisir et de tourisme, compte tenu du manque de connaissances suffisantes pour en déterminer les possibilités de développement notamment pour le nautisme et que le projet s'inscrit dans le sens de cette validation tant sur le plan technique que sur le plan économique;

CONSIDÉRANT que, dans l'éventualité d'une faisabilité démontrée, le projet vient s'imbriquer dans les efforts déjà amorcés en région pour mettre en valeur les produits et les services qui gravitent autour des grands espaces naturels du réseau hydrographique et des territoires forestiers, et ce, dans une dynamique de développement durable et responsable;

CONSIDÉRANT que le projet est significativement supporté par une équipe de travail élargie qui fait appel aux contributions professionnelles et financières des organismes locaux et régionaux représentés dans une approche de concertation stratégique;

CONSIDÉRANT que le promoteur et ses partenaires devront répertorier les études déjà réalisées sur la navigabilité de la rivière Saint-Maurice afin d'en vérifier l'utilité et la pertinence pour les études bathymétriques du présent projet;

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Gérard Bruneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 47 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.5 GP3R 2009 – Étude de marché (AA-142-09)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet «GP3R 2009 – Étude de marché» (AA-142-09)**

Le projet consiste à réaliser une étude de marché et une analyse de clientèles pour permettre au Grand Prix de Trois-Rivières (GP3R) de mieux connaître les besoins des amateurs, des équipes de courses et de tous les intervenants socio-économiques qui interagissent avec le GP3R.

La démarche consiste aussi à donner au GP3R des outils d'intéressement pour de nouveaux bénévoles et de rétention en développant le sentiment d'appartenance.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010) particulièrement pour sa capacité de diffuser une image positive et active de la région;

CONSIDÉRANT que le Grand Prix de Trois-Rivières, avec ses 40 ans d'activités, est un élément de fierté régionale qui touche dans ses retombées une large partie des territoires de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet a pour objectif de permettre à l'événement annuel de mieux se positionner pour faire face à l'avenir aussi bien par rapport à ses différents publics et clientèles que par rapport à ses commanditaires actuels et potentiels nécessaires pour son financement;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Robert Lalonde, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 30 000 \$ pour la réalisation d'une étude de marché en 2009 et pour l'actualisation du plan d'affaires et de l'image de marque de l'événement, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.6 Classique de canots 2009 – Étude de marché (AA-143-09)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet «Classique de canots 2009 – Étude de marché»
(AA-143-09)**

Pour appuyer une demande de subvention à Tourisme Québec et pour soutenir les demandes de commandites en faisant mieux connaître le produit de la Classique internationale de canots de la Mauricie auprès du milieu des affaires, l'organisme demande à la CRÉ de contribuer à la réalisation d'une étude d'achalandage, de provenance et de besoins pour le territoire couvert par l'événement c'est-à-dire de La Tuque à Trois-Rivières.

Une étude semblable a déjà été produite dans les années 1990, mais nécessite une profonde réactualisation pour permettre de repositionner cet événement majeur pour la Mauricie sur le marché du tourisme et dans le but également d'améliorer le produit offert et de l'ajuster aux réalités commerciales d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010) particulièrement pour sa capacité de mettre en valeur le patrimoine culturel et sportif de la région dans une perspective de développement durable autour d'un grand thème régional axé sur les potentiels hydrographiques et reconnu comme prioritaire à valoriser aussi bien en culture, en tourisme et en loisir;

- CONSIDÉRANT que la Classique internationale de canots de la Mauricie, avec ses 75 ans d'existence, est un élément de fierté régionale qui touche dans sa réalisation l'ensemble des territoires de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le projet a pour objectif de permettre à la Classique de mieux se positionner pour faire face à l'avenir aussi bien par rapport à ses différents publics et clientèles que par rapport à ses commanditaires actuels et potentiels nécessaires pour le soutien financier à l'événement;
- CONSIDÉRANT qu'en raison des exigences auxquelles elle se confronte, la Classique requiert qu'un tel exercice de recherche sur l'achalandage touristique qu'elle suscite au cours de l'événement soit fait dès la prochaine édition pour lui permettre d'accéder à des enveloppes de financement public susceptibles de mieux soutenir ses opérations et d'assurer son développement pour les années à venir;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Michel Angers, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 5 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.7 Jeux du Québec Shawinigan – Été 2012 (AA-144-09)

M^{me} Lise Landry et M^{me} France Beaulieu déclarent leur intérêt et se retirent des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Jeux du Québec Shawinigan – Été 2012 » (AA-144-09)

Par l'organisation de la 47^e Finale des Jeux du Québec à l'été 2012, la Ville de Shawinigan et ses partenaires veulent devenir hôtes en organisant le plus gros événement multisports qu'une ville ou une région puisse accueillir au Québec, un projet qui cadre bien dans les actions privilégiées par le Comité de tourisme sportif mis de l'avant par la Ville.

Pour poursuivre ce projet, la Ville de Shawinigan et le comité de candidature, qu'elle a mis en place, demandent à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie un engagement financier pour supporter cette candidature et ainsi démontrer un premier appui du milieu parmi d'autres qui seront récoltés prochainement.

- CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan et ses partenaires manifestent l'intention de mobiliser la population locale et régionale, pour une quatrième fois en Mauricie, autour du projet rassembleur de tenir une Finale des Jeux du Québec à l'été 2012;
- CONSIDÉRANT que le projet permet à Shawinigan et à ses partenaires de consolider et de développer le réseau d'équipements sportifs, culturels et communautaires de ce milieu local avec, de surcroît, une incidence avantageuse pour l'ensemble de la région en augmentant sa compétitivité en terme d'attraction d'événements majeurs;
- CONSIDÉRANT que la tenue de la Finale des Jeux du Québec rend la Ville de Shawinigan, la Mauricie et sa population, hôtes des jeunes athlètes et de la grande famille des Jeux du Québec développant

ainsi notre fierté régionale de mettre en évidence nos caractéristiques distinctives et nos capacités de réalisation;

CONSIDÉRANT que le projet, déjà à ce stade de préparation de candidature officielle, laisse entrevoir une large adhésion qui, rapidement, à l'obtention du mandat de réaliser les Jeux à l'été 2012, se convertira en concertation d'un ensemble de partenaires qui se donneront comme but commun d'offrir un accueil et des services de qualité et l'occasion de participer à des compétitions sportives de haut niveau;

CONSIDÉRANT que sur le plan des retombées locales et régionales, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, les perspectives envisagées sont établies avec réalisme et laissent entrevoir des bénéfices à moyen et long termes comme, par exemple, l'amélioration des équipements, l'augmentation des compétences des bénévoles et le renouvellement des partenariats institutionnels;

CONSIDÉRANT que le projet démontre des liens avec le Plan quinquennal de développement de la Mauricie (2005-2010) et que la CRÉ de la Mauricie lui reconnaît un caractère d'exception;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Danielle Bolduc, appuyée par M. Gérard Bruneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée à la fin dans la présentation sommaire du projet et à ce que, dans l'éventualité d'un surplus budgétaire résultant du projet (et en tenant compte que le FDR soutient des projets à portée régionale), le premier 50 000 \$ soit constitué en enveloppe réservée aux fins du développement et de la promotion du tourisme sportif et de loisir régional, en collaboration avec les organisations locales et régionales concernées par ce secteur de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.8 Entente de partenariat en tourisme – Contribution supplémentaire (ES-022-09)

M. André Nollet déclare son intérêt et se retire des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Entente de partenariat en tourisme – Contribution supplémentaire» (ES-022-09)

Devant les résultats très positifs d'un premier appel de projets dans le cadre de l'Entente de partenariat en tourisme sur la diversification de l'offre touristique, Tourisme Mauricie souhaite accélérer les investissements des entreprises en profitant de leur intérêt de s'impliquer dans la bonification et la mise à niveau de leurs produits et services, tout autant que dans le développement de nouveaux produits émergents susceptibles de mieux positionner la Mauricie sur les marchés touristiques.

Pour ce faire, Tourisme Mauricie inscrit immédiatement une nouvelle somme de 200 000 \$ lui permettant d'obtenir l'équivalent de Tourisme Québec et sollicite la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie pour une nouvelle contribution complémentaire de 200 000 \$ s'ajoutant à celle déjà injectée dans l'Entente de 300 000 \$.

Ainsi, l'Entente de départ, prévue se réaliser pour 1,3 M\$, se solderait par une implication totale des partenaires de 1,5 M\$ qui se concrétiserait par des investissements dans l'industrie touristique beaucoup plus rapides qu'anticipés mais qui profiteraient des prédispositions du milieu pour réagir, dès maintenant, sur des nouveaux positionnements stratégiques en termes de produits et services.

- CONSIDÉRANT que les résultats à ce jour de l'effort financier des partenaires reliés dans l'Entente de partenariat en tourisme de la Mauricie sont nettement probants en termes de qualité et de quantité de projets retenus répondant avec pertinence aux objectifs fixés de diversification de l'offre touristique régionale;
- CONSIDÉRANT que l'opportunité de s'inscrire dans une démarche de renouvellement et d'amélioration de l'offre touristique a été saisie de façon claire par les intervenants et les entreprises touristiques répondant ainsi aux priorités inscrites dans le Plan de développement de Tourisme Mauricie tout autant que dans le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010);
- CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie propose la recherche et la réalisation de projets susceptibles de répondre à des orientations et des politiques de développement et de promotion touristiques propres à la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le renforcement de cette Entente par une contribution financière complémentaire de la CRÉ permet d'exercer une volonté de prendre en considération la dynamique et les besoins de l'ensemble du territoire de la Mauricie et d'assurer une cohésion régionale dans les interventions pour le développement d'une offre touristique attractive et de qualité;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Lalonde, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution complémentaire maximale de 200 000 \$ au cours de l'exercice 2009-2010, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet, telle qu'elle apparaît dans la structure de coûts et de financement dans la présentation sommaire du projet et à l'engagement de Tourisme Mauricie et de Tourisme Québec pour des sommes respectivement équivalentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.9 Musée du bûcheron – Redressement 2009 (AA-145-09)

La direction générale explique le dossier et la décision prise par le comité de recommandation. Il est convenu que la CRÉ de la Mauricie participe à un comité de travail formé de l'Association touristique régionale de la Mauricie, Culture Mauricie, le CLD de Mékinac et le promoteur pour structurer un dossier complet.

CA/09-10-02-027

13.0 POINTS D'INFORMATION

13.1 Lutte à la pauvreté

La direction générale informe que la CRÉ de la Mauricie sera impliquée à l'automne dans une vaste consultation sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

13.2 Programme Démarcheur – Bois

La direction générale présente les grandes lignes du projet démarcheur – Bois pour la Mauricie, lequel a été présenté par M. Carl-Éric Guertin lors de la rencontre privée.

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Elzéar Lepage, d'accepter que la CRÉ de la Mauricie héberge la ressource spécialisée dans ses espaces locatifs pour desservir la Mauricie, le Centre-du-Québec et Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-028 14.0 LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Robert Lalonde, d'adopter la liste des comptes, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-029 15.0 VARIA**15.1 Téléphonie cellulaire**

Résolution visant la participation de la CRÉ de la Mauricie à une étude conjointe avec la CRÉ Saguenay–Lac-Saint-Jean concernant la téléphonie cellulaire des municipalités longeant la route 155

CONSIDÉRANT qu'il y a un problème récurrent concernant la téléphonie cellulaire pour les municipalités aux abords de la route 155;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de La Tuque est directement concernée par cette problématique;

CONSIDÉRANT que la CRÉ Saguenay-Lac-Saint-Jean a sollicité la collaboration de la CRÉ de la Mauricie à être membre d'un comité de travail;

CONSIDÉRANT que les deux territoires ont besoin de connaître les diverses possibilités technologiques disponibles;

CONSIDÉRANT que la non-disponibilité de couverture cellulaire sur la route 155 fait partie des préoccupations des CRÉ de la Mauricie et du Saguenay- Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des services professionnels pour la réalisation d'un tel portrait et que le partage des coûts se ferait équitablement entre les deux CRÉ;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Lucien Mongrain, que la CRÉ de la Mauricie accepte que soit lancé un appel d'offres pour les régions Saguenay–Lac-Saint-Jean et Mauricie, permettant de retenir les services d'un consultant afin de dresser un état de situation et de présenter diverses pistes de solution et que l'analyse des dossiers soit effectuée par le comité de téléphonie cellulaire. Que cette analyse couvre également les secteurs non desservis de la route 169 (Hébertville – jonction route 175) et la route 167 (La Doré – Chibougamau).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-02-030 16.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA/09-10-02-031 17.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Une modification est apportée concernant la date de la prochaine réunion du conseil d'administration. Elle se tiendra le jeudi 17 septembre 2009, à la Ville de La Tuque.

CA/09-10-02-032**18.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Réjean Gaudreault, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

France Beaulieu
Présidente

Pierre A. Dupont
Secrétaire